

Synthèse de la consultation sur les cartographies des TRI



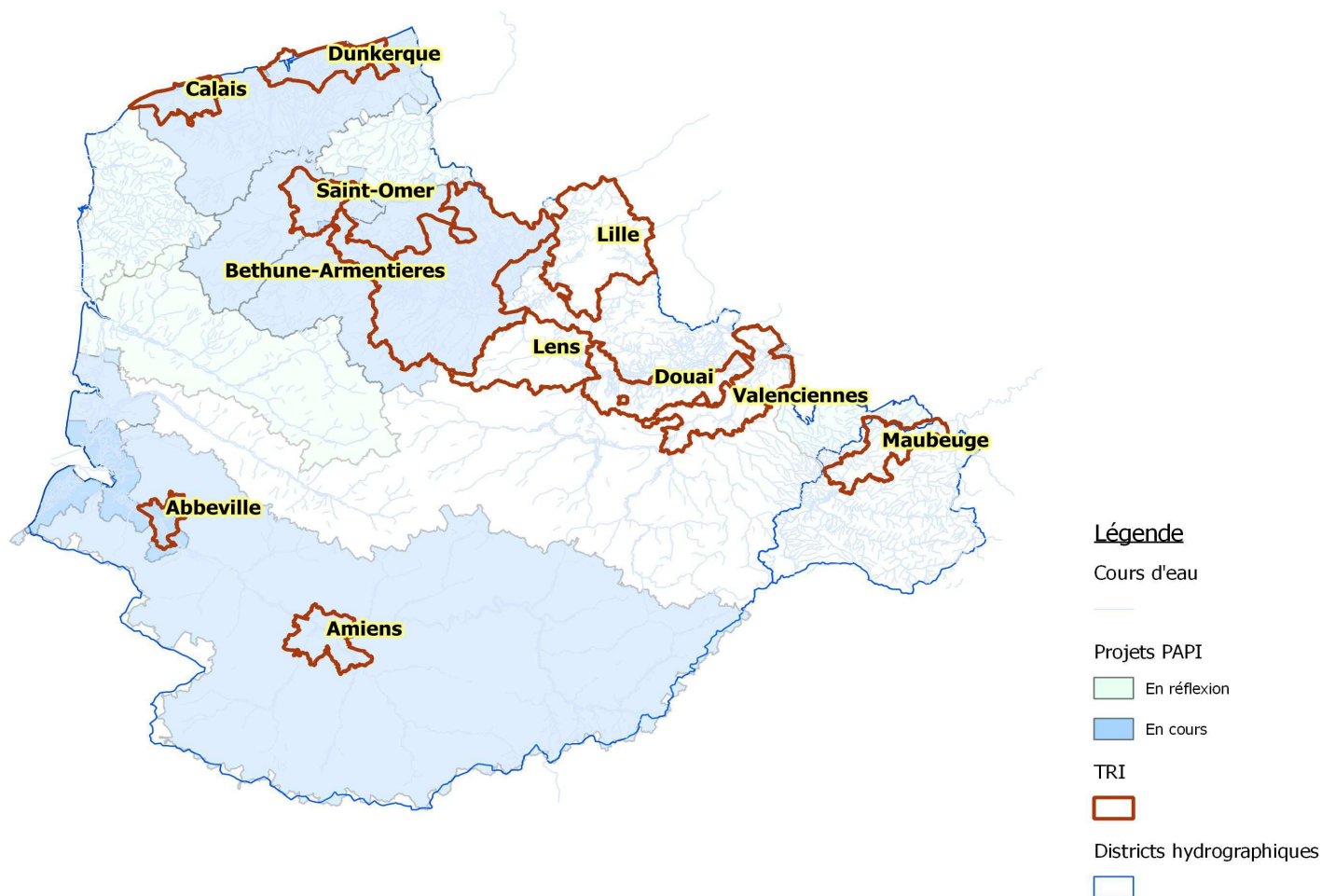
PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Nord Pas-de-Calais

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

11 territoires à risque important d'inondation sur le bassin Artois Picardie

Les Territoires à Risque Important d'inondations du bassin Artois-Picardie



Cartographies

- 5 cartographies produites pour chaque TRI
 - 3 cartographies des surfaces inondables sur les événements
 - **fréquent** ($T < 30$ ans)
 - **moyen** ($100 < T < 300$ ans)
+ *changement climatique pour la submersion*
 - **extrême** (> 1000 ans)
 - 1 cartographie de **synthèse**
 - 1 cartographie des **risques**



Principes généraux

■ Débordement de cours d'eau

- Seuls les **cours d'eau principaux** sont cartographiés pour ce cycle de la DI (exception pour Béthune-Armentières)
- Dans le cas de cours d'eau canalisé (Scarpe, Escaut, Lys, Deule), le **principe de tenue des digues des canaux** a été retenu pour l'ensemble des occurrences. Seul le débordement a été étudié pour ce cycle de la DI.
- Dans le cas de zones de confluence, les scénarios de **concommittance de crues** ne sont pas étudiés (cas de Maubeuge).
- Pour l'occurrence moyenne, les **PPRi existants ont été privilégiés**. Les PPRi en cours d'approbation seront intégrés au prochain cycle (exception étude de l'aléa du PPRi de la Marque).

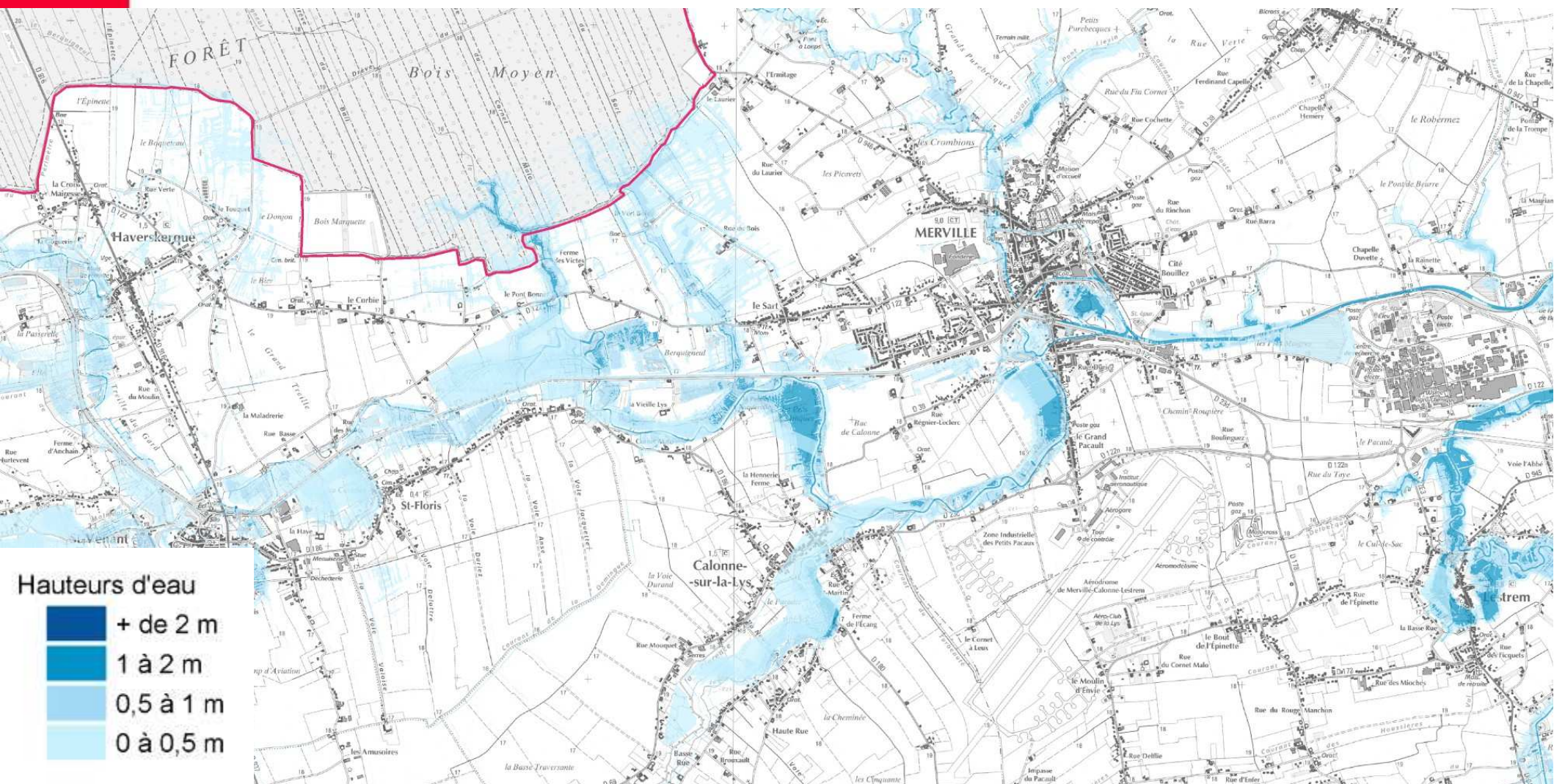
■ Submersion marine

- Selon la topographie du site étudié et la connaissance de l'ouvrage, 3 **types de submersion** sont possibles :
 - le débordement
 - le franchissement de perré
 - la rupture de digue ou du cordon dunaire

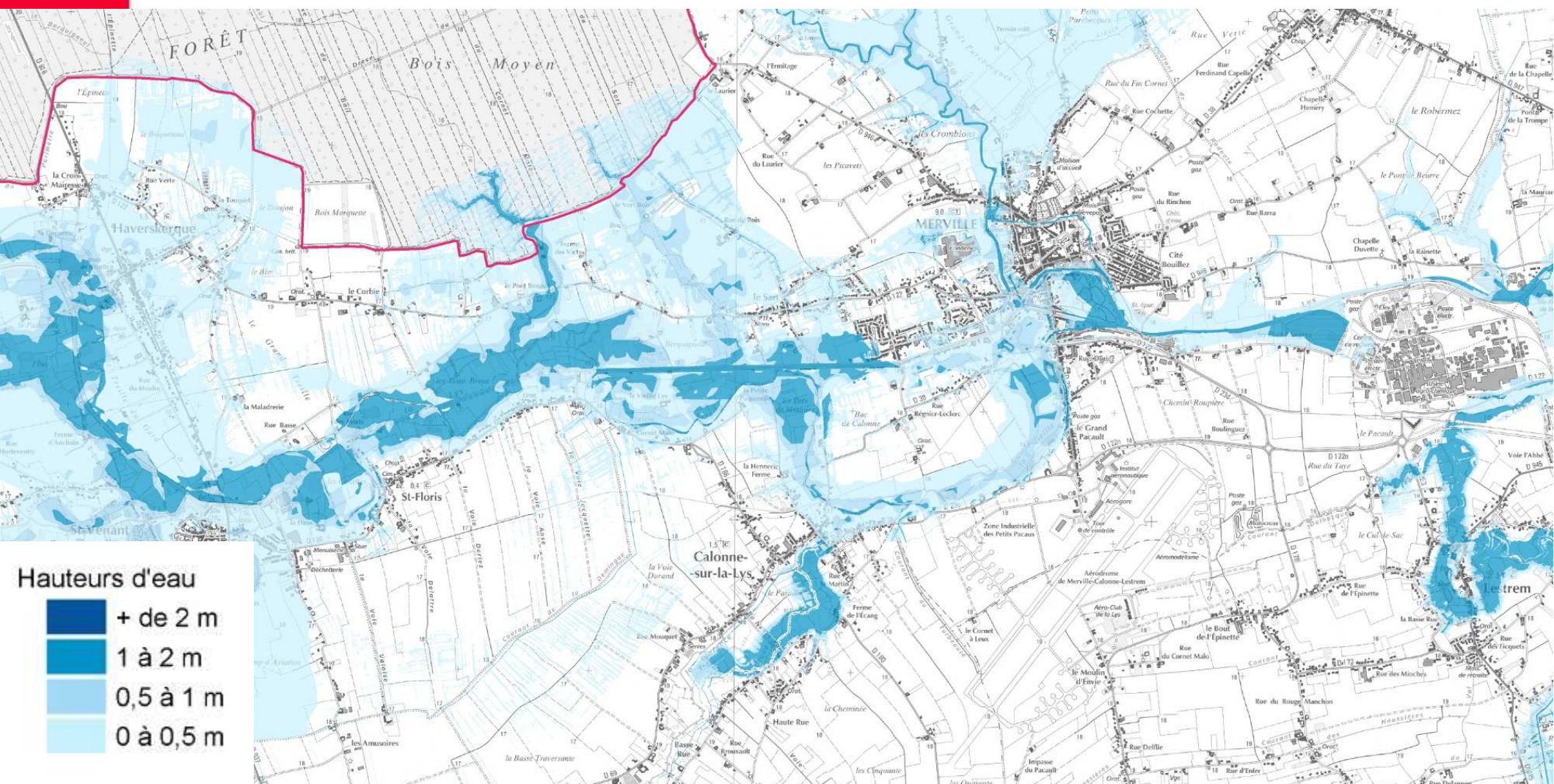


Carte de surfaces inondables – Fréquent

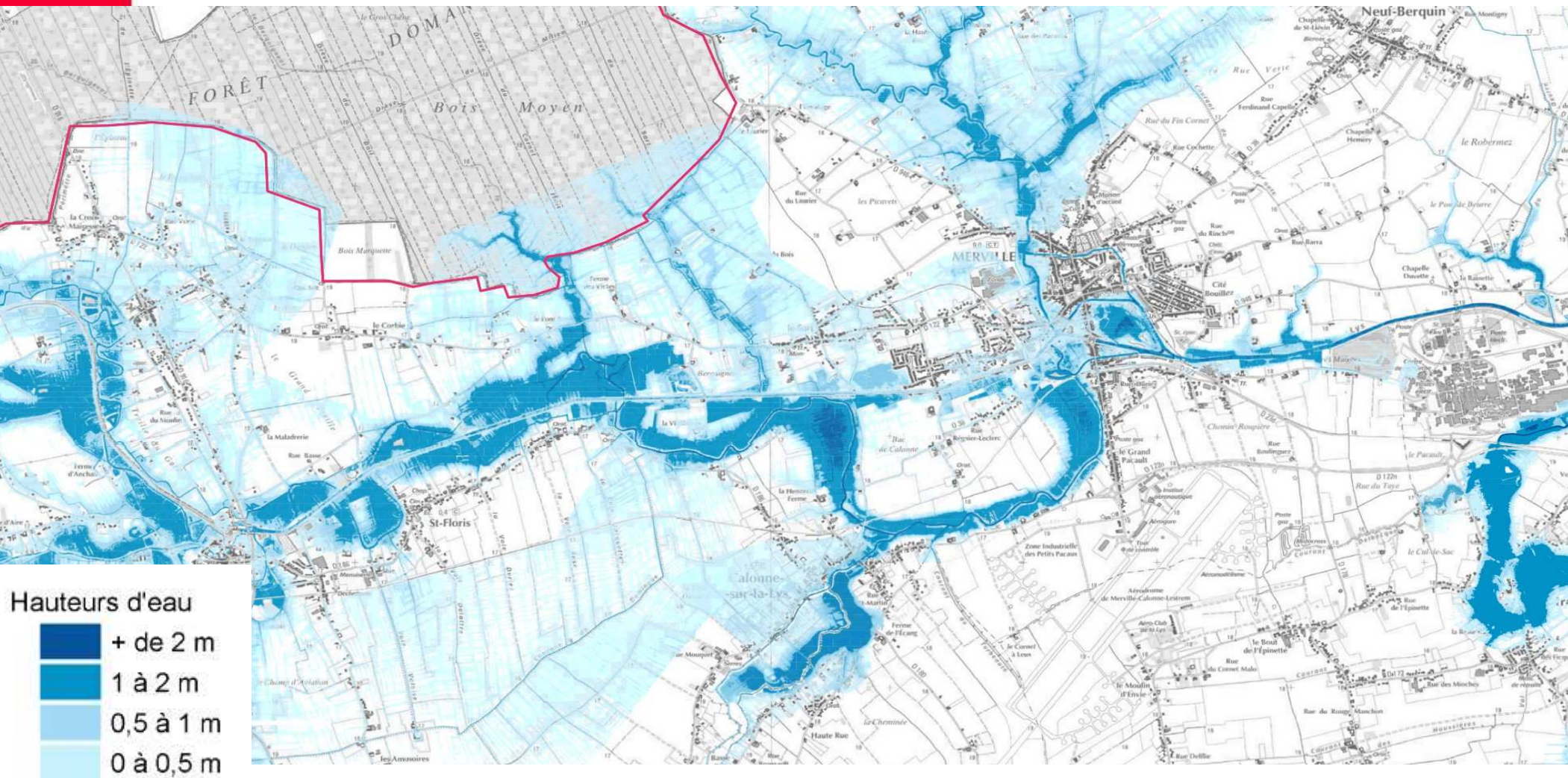
Béthune Armentières



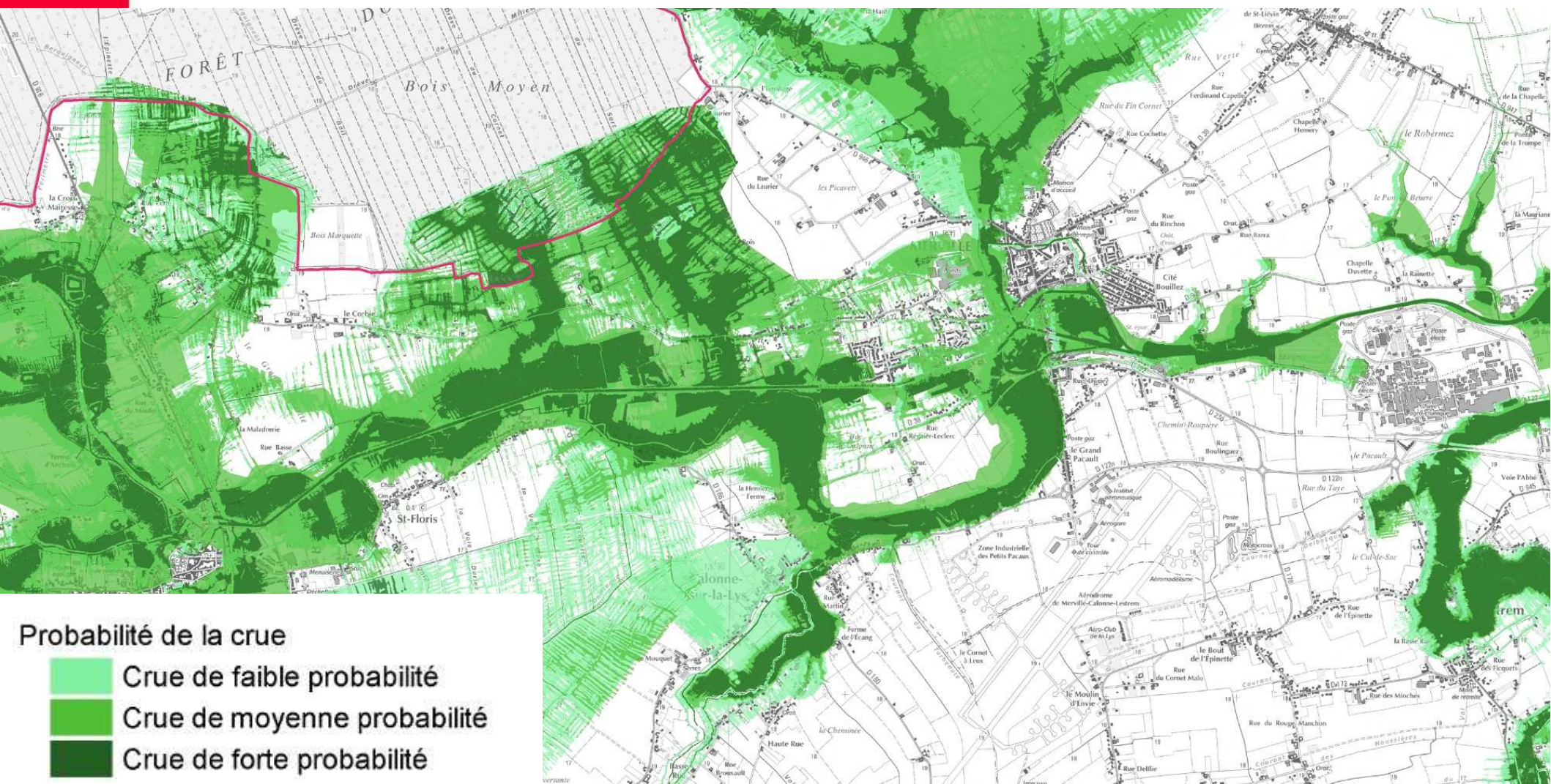
Carte de surfaces inondables – Moyen Béthune Armentières



Carte de surfaces inondables – Extrême Béthune Armentières



Carte de synthèse Béthune Armentières



NOM DE LA COMMUNE		
+5% soit + 1530 hab		
125	850	1500
20	375	1410

- Population saisonnière par rapport à la population totale de la commune
- Population permanente en zone inondable
- Nombre d'emplois en zone inondable

Carte de risques Béthune Armentières

Forte probabilité | Faible probabilité
Moyenne probabilité

Probabilité de la crue

- Crue de faible probabilité
- Crue de moyenne probabilité
- Crue de forte probabilité

Enjeux

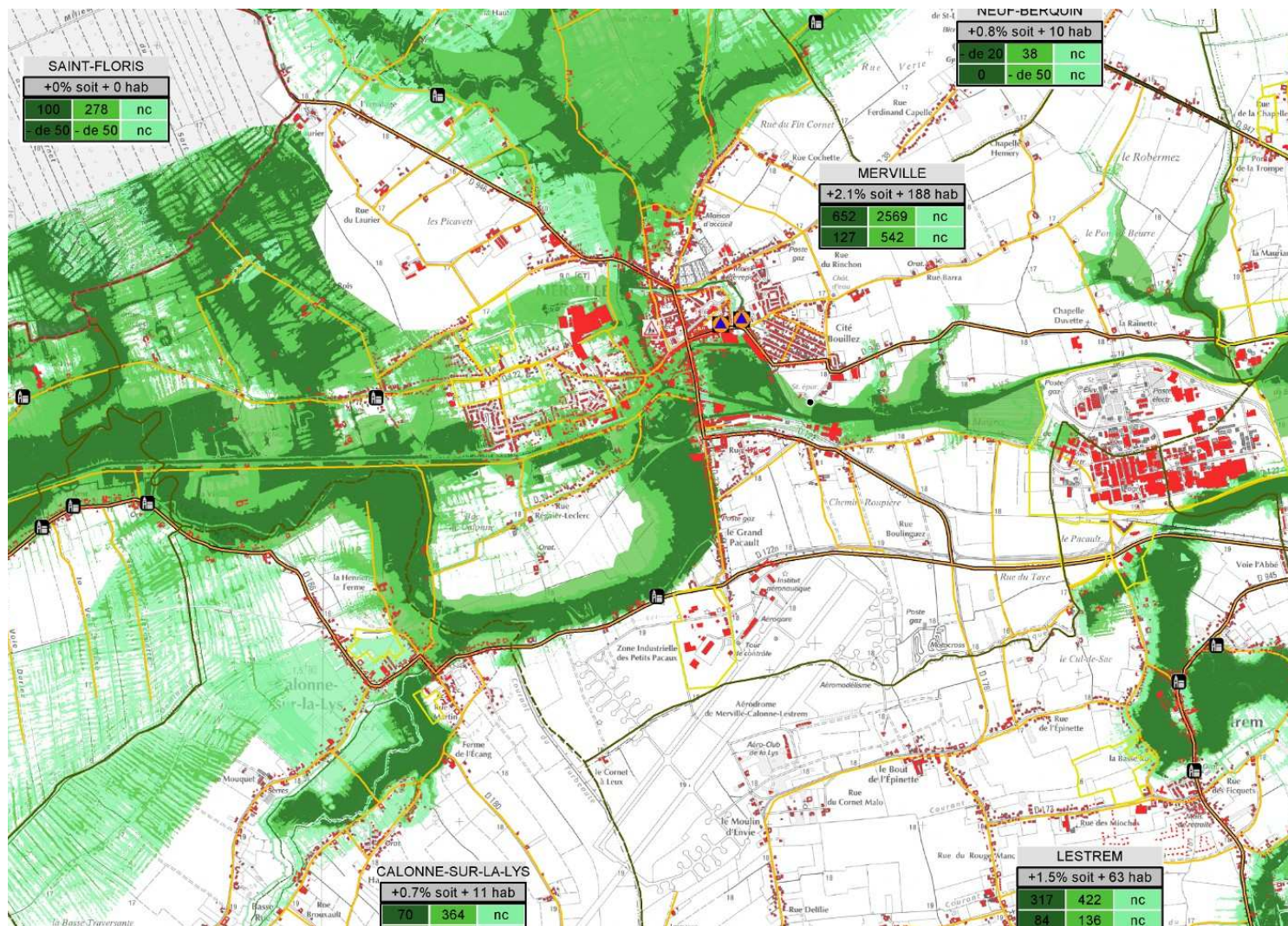
- Bâti
- Surface d'activité économique
- Etablissement hospitalier
- Etablissement d'enseignement
- Camping
- Etablissement classé IPPC
- Station d'épuration > 2000 EH
- Etablissement utile à la gestion de crise
- Etablissement pénitentiaire
- Installation d'eau potable
- Gare
- Aéroport - Aérodrome
- Transformateur électrique
- Autre établissement sensible à la gestion de crise
- Patrimoine culturel
- Patrimoine culturel
- Patrimoine naturel

Réseaux

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limites de communes



Habitants et emplois en zones inondables

TRI	Habitants permanents en 2010	Scénario fréquent		Scénario moyen		Scénario extrême	
		Nb habitants permanents impactés	Nb emplois impactés	Nb habitants permanents impactés	Nb emplois impactés	Nb habitants permanents impactés	Nb emplois impactés
Abbeville	26 791	1 730	1 933	3 849	1 117	5 928	3 528
Amiens	163 960	162 *	154 *	5 885	1 204	3426 *	1479 *
Béthune - Armentières	426 636	6 690 à 6 975	1 603 à 3 563	16 153 à 16 267	4 909 à 6 820	NC	NC
Calais	97 974	635	128 à 177	3 308	1 994 à 2 043	5 046	2 346 à 2 395
Douai	186 247	466	2 à 100	589	3 à 150	900	539 à 588
Dunkerque	182 973	520 à 539	219	18 680	7 951 à 8 049	25 693	9 043
Lens	361 292	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Lille	1 005 270	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Maubeuge	115 083	598	444 à 934	2 885	2 039 à 2 382	9 675	7 143 à 7 241
Saint-Omer	57 798	464 à 521	80 à 276	1 956 à 2 005	1 648 à 1 844	7 142 à 7 161	1 737 à 2 080
Valenciennes	256 033	589 à 608	245 à 343	1 466 à 1 485	365 à 463	2 952 à 2 971	2 385 à 2 581

* affluents non cartographiés pour l'événement fréquent et extrême

Total	11 854 à 12 234	4 808 à 7699	54771 à 54953	21230 à 24072	60762 à 60800	28200 à 28935
-------	-----------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Utilisation des cartographies

- Les cartes « Directive Inondation » n'**ont pas vocation à se substituer aux cartes d'aléas des PPRI**, lorsque ces dernières existent sur les TRI : les fonctions respectives des cartes et leur signification ne sont pas les mêmes.
- La représentation de **plusieurs scénarios d'inondation** d'intensités différentes permet d'illustrer la diversité des inondations en termes de gravité et l'augmentation progressive des dommages associés, notamment par l'identification de la vulnérabilité des bâtiments publics, des infrastructures, zones d'activités.



Consultation

- **Consultation**

- Du 4 novembre 2013 au 10 janvier 2014 pour la Picardie (Abbeville et Amiens)
- Du 11 décembre 2013 au 11 février 2014 pour le Nord-Pas-de-Calais (exception Lille et Lens)

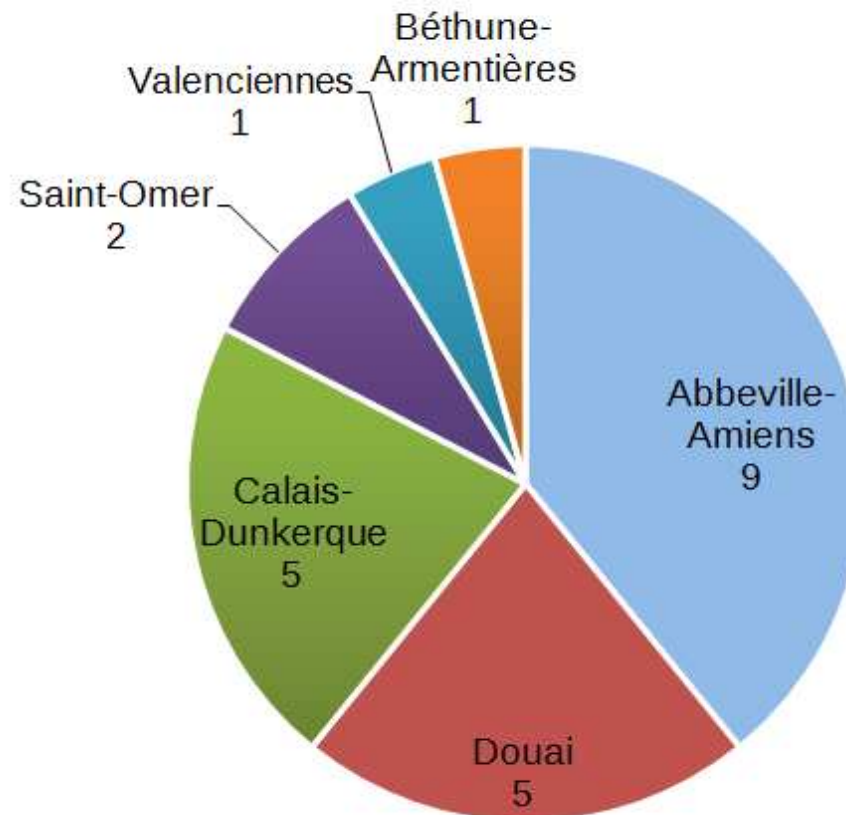
- **Acteurs consultés**

- Collectivités Territoriales (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Intercommunalités, communes)
 - Gestion du risque (structure porteuse des PAPI existant)
 - Gestion de crise (préfecture et sous-préfecture, ASN)
 - Gestion de l'eau (Agence de l'eau, Comité de Bassin, SAGE)
 - Aménagement du Territoire intercommunal (SCOT, agence d'urbanisme)
 - PNR, VNF
- **Présentation en réunions locales** sur les territoires entre le 08/10/13 et le 26/11/13.



Retours lors de la consultation

- **1 138** pages vues sur le site Internet entre le 4/11/13 et le 11/02/14.
- **23** avis reçus au 15 février 2014.



Principales remarques reçues

- **Manque d'appropriation de la directive inondation**
 - Crainte de remise en cause des démarches existantes
- **Actions hors des périmètres des TRI**
 - Possibilité de faire des PAPI hors TRI
- **Inquiétudes sur la cartographie**
 - Interrogation sur la cohérence des cartes avec les PPRi et l'utilisation des cartes (lien avec R111-2)
 - Questionnement sur les méthodes utilisées pour la cartographie
 - Cohérence occurrences centennale et millénale
 - Réserves sur l'affichage d'un événement extrême, sa signification et son appropriation
- **Phénomènes cartographiés**
 - Non prise en compte du ruissellement
 - Non prise en compte des remontées de nappes (hors TRI Abbeville et Amiens)
 - Non exhaustivité des cours d'eau cartographiés

